

CORONAVIRUS COVID-19

Suite à un afflux important de questions relatives aux déplacements,
voici les questions les plus posées ainsi que les réponses apportées :

Questions	Réponses
Ai-je le droit de me promener en forêt ?	NON, le confinement à domicile est la règle.
Puis-je aller à la pêche, en étant seul ?	
Habitué à faire 30 kms quotidiens en VTT, puis je continuer ?	
Est-ce que je peux aller faire mon bois en forêt ?	
Faut-il faire une attestation dérogatoire pour chaque déplacement ?	OUI, l'attestation est individuelle et datée
Puis-je faire les courses en famille ?	NON, afin de réduire le nombre de personnes exposées, les courses doivent être faites par une seule et même personne du foyer.
Est-ce que je peux emmener mon chat malade chez le vétérinaire ?	OUI
Puis-je aller manger chez mes parents ou rendre visite à des amis ?	NON
Est-ce que je peux déménager pendant le confinement ?	Si vous y êtes contraints et que vous avez déjà donné votre congé OUI mais en appliquant les « gestes barrières ».
Est-ce que les jeunes ont le droit de jouer à l'extérieur ?	NON, les sorties ne peuvent être autorisées que dans des cas limitativement énoncés, pour des motifs impérieux, excluant de fait toute sortie récréative, à fortiori lorsqu'elle conduit à un rassemblement de personnes.
Mon épouse qui n'a pas le permis, doit passer un IRM, puis-je l'emmener ?	OUI, il s'agit d'un déplacement nécessaire par l'accomplissement d'actes médicaux
Puis-je aller au don du sang ?	OUI, sauf si vous présentez des symptômes grippaux

Le confinement vise à réduire au maximum l'exposition d'un individu au risque de contamination.
Par conséquent, le maintien à domicile constitue la règle.

RESTEZ CHEZ VOUS !

Le virus ne se déplace pas, c'est vous qui le faites circuler...